

Procès verbal du conseil d'école

Ecole de Bellevue à Poliset

Le 03/11/2020

Participants

Enseignants : Mme Bazin, Mme Broussier, Mme Da Silva, Mme De Paepe, Mme Ducrocq, Mme Mismaque

Syndicat intercommunal de Bellevue : Mme Dubraud

Représentants des parents d'élèves : Mme Gyéjacquot, Mme Masure, Mme Marchal, Mme Geulin, M. Pfifferling, M. Cheurlin T, Mme Bettoni, Mme Poilpret, Mme Villain, Mme Bonnard.

Représentants des élèves : Angeliano Vauchel, Anna Gyéjacquot

Absents : représentant commune de Poliset et de Buxeuil

Excusés : Mme Garcia Arguelles (IEN), M. Delot (maire de Celles Sur Ource),

Ordre du jour

1. Résultats des élections
2. Modification du scrutin
3. Bilan financier
4. Bilan financier de la coopérative
5. Règlement intérieur de l'école
6. Projet d'école
7. Les travaux

Points essentiels de la réunion

1. Résultats des élections. Les titulaires sont Florine Villain, Thomas Cheurlin, Sandrine Bettoni, Isabelle Gyéjacquot, Laura Poilpret. Les suppléants sont Estelle Bonnard, Eloïse Geulin, Sarah Marchal, Diane Masure, Franz Pfifferling. Une photo leur est demandée afin de les présenter sur le blog.
2. Modification du scrutin. Comme depuis deux ans, personne ne vient voter physiquement lors de l'élection des parents d'élèves, Mme Ducrocq demande que les votes se fassent uniquement par correspondance. La modification est acceptée et validée pour les prochaines élections.
3. Bilan financier.

Activités 2019/2020


Activités	Entrées	Sorties	Bénéfices
Vente de clés USB	371	250.14	120.86
Projet déchets		1988	- 1988
Vente de sapins	444	307.50	136.50
Photos individuelles	1 824.50	1 199	625.90
Photos de classes	734.70	504	230.70

Les activités ont été moins importantes à cause des conditions sanitaires de ces derniers mois.

Les enseignantes remercient le syndicat pour la subvention accordée sans laquelle beaucoup d'activités ne seraient pas possibles.

Une vente de sapins sera reproposée cette année mais plus tôt ainsi qu'une vente de gâteaux Mistral en janvier/février. Au troisième trimestre, aura lieu la photo de classe.

4. Bilan financier de la coopérative scolaire




OCCE de l'Aube

Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2019 - 2020

Coopérative scolaire de l'École Primaire Bellevue, à POLISOT
(010-2080)

Compte : Crédit Mutuel 20373401 - BAR SUR AUBE ; ouvert le 01/04/2016

Mandataire : Carine BAZIN. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.



Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats de produits pour cession	1 953,14	7070 0008	Ventes de produits pour cession	3 374,60
6168 1008	Assurances versées	87,79	7080 0008	Produits des activités éducatives	0,00
6181 0008	Charges des activités éducatives	3 922,00	7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	5 430,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 10	275,10	7420 0008	Subventions d'associations	1 248,33
6500 0008	Autres charges courantes	2 008,32	7500 0008	Autres produits courants	363,06
6700 0008	Charges exceptionnelles	1 117,20	7560 0008	Participations volontaires des familles	766,00
6800 0008	Achats de biens durables <small>(figurant à l'inventaire de la coop.)</small>	1 642,54	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	Total des charges (A) :	11 006,09	7700 0008	Produits exceptionnels	1 608,06
				Total des produits (B) :	12 790,05
					Résultat de l'année 2019 - 2020 (B-A) (+/-) : 1 783,96

Bilan simplifié au 31 Août 2020					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
Soldes des comptes au 31/08/2020					
512	Banque(1)	10 731,70	110	Report à nouveau au 1.09.2019 :	8 947,74
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2019	
530	Caisse en espèces (2)	0,00		Résultat de l'année 2020 :	1 783,96
5..	Autre compte	0,00			
	478.1 Erreur débitrice :	0,00		478.2 Erreur créditrice :	0,00
	Total de l'actif :	10 731,70		Total du passif :	10 731,70
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

Il y a actuellement pas mal d'argent sur le compte de la coopérative scolaire car l'année prochaine aura lieu la classe verte qui est financée à un tiers par la coopérative scolaire sans oublier le projet piscine pour cette année.

5. Règlement intérieur de l'école

- L'école reste obligatoire dès 3 ans.
- Les horaires : Ils n'ont pas changé sauf que dans le contexte actuel d'épidémie, c'est le protocole sanitaire qui nous permet de décaler les horaires d'entrée et de sortie des classes. L'entrée se fait actuellement par le parking des cars jusqu'à nouvel ordre et les parents ne pénètrent pas dans l'enceinte de la cour. Dans l'attente avec les enfants ou à la sortie au portail, les parents sont aussi masqués. Toutes ces mesures vont évoluer durant l'année.

- Il faut toujours prévenir l'absence de son enfant avant 10h. 4 demies journées non justifiées obligent la directrice à faire un signalement à l'inspection. Les absences prévues notamment pour des vacances anticipées pendant le temps scolaire doivent maintenant faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de l'inspection et de la directrice car il y avait beaucoup d'abus.

- Vie scolaire. Le respect mutuel est attendu. Les habits des enfants doivent porter leur prénom. Les goûters ne sont pas autorisés l'après-midi sauf avec la maîtresse lors de goûter d'anniversaire. Lors des accidents, les parents doivent penser à demander un certificat de constatation des blessures. La communication entre l'école et les parents se fait toujours par le biais du carnet de liaison, du blog et par mail au niveau de la direction.

- Concernant la sécurité de l'école, deux exercices d'incendie sont faits chaque année ainsi que 3 exercices de Plan Particulier de Mise en Sécurité. Le premier exercice d'incendie a eu lieu en septembre en élémentaire et début octobre en maternelle. Le premier exercice de PPMS « attentat intrusion » aura lieu bientôt. Le but n'est bien sûr pas de traumatiser les enfants. C'est la raison pour laquelle, on parle d'exercice de la sorcière ou du loup pour les plus jeunes. Cet exercice est important notamment vu le contexte actuel.

Le plan vigipirate est passé en « urgence attentat ». Il faudra veiller à ne pas rester trop longtemps sur le parking. Seules les personnes ayant un lien avec l'école sont autorisées à y stationner.

6. Projet d'école. Les axes sont :

- Assurer les conditions d'une école accueillante. L'objectif est d'installer un environnement serein, de faire accepter la différence. Pour cela, il y a un règlement dans les classes, des informations sur la différence (Téléthon, autisme, dyslexie), une sensibilisation aux déchets avec le tri des déchets fait en classe, une ouverture sur la culture du monde notamment dans la classe des CE1-CE2 qui travaille autour du monde en étudiant un continent par période (culture, géographie, musique...) et va faire une correspondance avec une classe de Côte d'Ivoire. Les classes de maternelle sont éveillées au niveau de différentes langues notamment l'anglais. La classe de PS-GS serait intéressée également pour accueillir des personnes susceptibles de transmettre des savoirs à ce sujet. L'objectif est également d'adapter les parcours pour que chacun trouve sa place. Pour cela, l'achat de matériel spécifique (loupes, réglettes...) est envisagé ainsi que des jeux de diction, un travail sur la motricité fine.

- Faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences. L'objectif est de permettre à chaque élève d'accéder à la maîtrise des savoirs garantissant la réussite de sa scolarité tout au long de son parcours. Pour cela, une émission web radio sera réalisée. Afin de valoriser les talents, une chorale « en mode confiné » sera créée dans la suite de ce qui a été commencé depuis 2 ans au niveau du réseau de Mussy. Il y aura l'intervention d'un chef de chœur, David Neuville. Des chansons, des petits films d'animations ou des clips vidéo pourront être réalisés. Pour construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des élèves, sont prévus : l'achat de matériel pour travailler la fluence, un travail sur la rapidité, l'autonomie, la concentration, une sensibilisation aux dangers des écrans, un accès à une bibliothèque municipale pour la maternelle, une remise en service de la BCD en élémentaire fermée depuis trois ans suite aux travaux.

- Promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération. L'objectif est d'encourager l'innovation et la créativité pédagogiques (web-radio, réalisation d'un court métrage, la chorale, le bal folk, athlétisme) Des coopérations sont faites avec l'USEP, l'école vient de se réaffilier (Ani'm cross), , l'OCCE (Chorale et Bal Folk), l'inspection (Projet PAG Napoléon pour la classe des CM1-CM2, Mme Ducrocq est en attente de plus d'informations), le syndicat des écoles (projet piscine), la ligue de l'enseignement (cinéma), l'association Histoire

et Patrimoine de Celles sur Ource (découverte du patrimoine local). A ce propos, Mme Dubraud propose de faire visiter l'église de Polisy. Des parents d'élèves nous soumettent l'idée de nous mettre en relation avec l'Aiguillage pour le village de Polisot.

7. Les travaux. Les derniers travaux effectués sont le bureau de la directrice, (qui servira aussi de salle de professeurs et qui pourra accueillir les parents), une salle d'infirmerie ; depuis les vacances, réalisation du parking des cars et des parents, coin goûter dans la cour, l'internet dans les classes fonctionne, le téléphone à la maternelle aussi, le matériel informatique a été installé en élémentaire et en maternelle.

Reste à faire : les peintures de la salle de motricité et de la cantine pendant les vacances de Noël et l'enseigne de l'école va être remise en place.

Concernant la garderie, avec la COVID, le syndicat doit respecter des consignes drastiques. En effet, la garderie ne peut maintenant accueillir que 10 élèves d'élémentaire ainsi qu'un nombre également limité pour les maternelles afin que les élèves respectent la distanciation sociale. Il faut donc dorénavant prévenir Carole ou Lou Ann au minimum la veille pour le lendemain afin qu'elles puissent s'organiser. Les enfants non inscrits la veille pourraient ne pas être acceptés. Les parents doivent donc s'engager afin de faciliter l'organisation de la garderie. La nuit tombant vite, les parents ayant des enfants en maternelle peuvent exceptionnellement venir chercher leur enfant devant la porte de la garderie. Pour les autres parents, puisque Lou Ann et Carole ne voient plus forcément les voitures arriver, ils peuvent appeler au 03-25-38-24-55 afin de prévenir de leur arrivée. Les parents d'élèves demandent également qu'une note soit rédigée afin d'expliquer clairement le fonctionnement de la garderie (auprès de qui s'inscrire, qui informer, qui contacter). Mme Dubraud informe qu'elle écrira prochainement un courrier dans ce sens.

Le conseil d'école est clôturé à 20h15.

Fait à Polisot, le 03/11/2020

Secrétaire de séance : Mme Da Silva Catherine

Présidente du conseil : Mme Ducrocq Isabelle